Programme de mobilité Mourou/Strickland 2022

Guide à l'attention des chercheurs

(*also available in English*)

1) Présentation du programme

Créé par l'Ambassade de France au Canada en 2018, le programme Mourou/Strickland est un programme de mobilité bidirectionnel qui a pour objectif de contribuer à la mise en place de collaborations pérennes entre chercheurs canadiens et français. Il est destiné aux chercheurs qui souhaitent effectuer un séjour de 3 à 28 jours auprès de leur(s) homologue(s), soit en France soit au Canada, dans le cadre d'un projet de recherche commun.

Ce programme est ouvert à tous les domaines de recherche. Il concerne le Canada **hors Québec**, le Québec disposant déjà de programmes spécifiques avec la France.

Les séjours de recherche peuvent notamment inclure, de manière non exhaustive : les rencontres/ recherches sur des travaux conjoints, les rencontres pour un premier contact en vue d'une collaboration future, les travaux relatifs à des co-publications, la participation à des conférences ou séminaires franco-canadiens (pas internationaux), etc.

Sont offerts dans le cadre du programme :

- 1 vol aller-retour en classe économique entre le Canada et la France ou entre la France et le Canada
- Une contribution aux frais de séjour (3 indemnités journalières maximum).

Pour l'appel à projets 2022, 2 thèmes prioritaires ont été identifiés sur lesquels 50% des bourses seront ciblées:

- Nouvelles technologies (intelligence artificielle, quantique, cyber-sécurité etc.)
- Climat (énergie, océans, biodiversité, etc.)

Toutefois, le programme demeure **ouvert à tous les champs de recherche et encourage l'interdisciplinarité**.

2) Éligibilité et processus de candidature

Critères d'éligibilité :

- Candidat français : Être rattaché/e à un institut, un laboratoire, une université ou un organisme de recherche basé en France.
  Candidat canadien : être rattaché/e à un établissement, une université ou un organisme de recherche canadien **hors Québec** (le Québec dispose déjà de programmes spécifiques avec la France).

- N'avoir jamais bénéficié d'une bourse au titre du programme de mobilité Mourou/Strickland ou du programme « nouvelles collaborations » du Fonds France-Canada pour la Recherche.

- Ne pas être candidat au programme « nouvelles collaborations » du Fonds France Canada pour la Recherche la même année.
- Prévoir une durée de séjour comprise entre **3 et 28 jours**. Les voyages devront s'effectuer **entre le 25 mars et le 31 décembre 2022.**

* Une priorité sera accordée aux chercheurs ayant obtenu un poste permanent depuis moins de 10 ans, ce qui correspond approximativement et de manière non exclusive, à la tranche d'âge 35-45 ans.

Candidature :

- Les chercheurs intéressés doivent envoyer le formulaire de candidature, une lettre d'invitation de l'institution d'accueil ainsi qu'un court CV en **un seul document PDF** à l'adresse suivante :
  assistant.science@ambafrance-ca.org
  +1 (613)-562-3794

- La taille du formulaire ne doit pas dépasser 4 pages. Les dossiers de plus de 4 pages ne seront pas pris en compte. Il n'y a pas de critère concernant la police de caractère (svp veillez à ce que cela demeure lisible).
- Il n'est pas nécessaire de joindre de publications à la candidature.
- Un seul dossier par partenariat de recherche est autorisé (les chercheurs doivent s'entendre pour ne déposer qu'un seul dossier, soit pour qu'un membre de l'équipe française voyage au Canada, soit pour qu'un collaborateur canadien voyage en France).

3) Calendrier de l'appel à candidatures 2022

- Ouverture de l'appel à projets : 16 décembre 2021
- Date limite de réception des candidatures : **6 février 2022, 23h59 PST (Canada)**
- Communication des résultats et envoi des dossiers voyage aux lauréats : 28 février 2022.
- Déplacements des lauréats : à partir du 25 mars et jusqu'au 31 décembre 2022. Les dossiers voyage complets devront être envoyés à l'Ambassade au moins 1 mois avant la date de départ.

Merci de noter que seuls les lauréats seront contactés. Les candidats qui n'ont pas été retenus pourront s'ils le souhaitent faire une demande afin d'obtenir un retour d'évaluation.

IMPORTANT : L'Ambassade ne prendra pas en charge les coûts relatifs aux procédures de visas des lauréats. Elle ne couvrira pas non plus les frais relatifs aux exigences sanitaires (quarantaines obligatoires, tests PCR/antigéniques…). Par ailleurs, l'Ambassade ne pourra être tenue responsable des aléas de voyage (intempéries, retards de vols etc).

4) Questions fréquentes

- *Je suis un post-doctorant, suis-je éligible au programme ?*

Non. Seuls les chercheurs ayant obtenu un poste permanent depuis moins de 10 ans peuvent soumettre une candidature.

- *Je souhaite prendre une année sabbatique, puis-je bénéficier du programme ?*

Oui, l'important étant le rattachement à un établissement/institut de recherche. Toutefois la durée totale du séjour dans le pays d'accueil ne doit pas excéder 28 jours.

- *Je vis au Canada/en France mais j'ai la nationalité d'un pays tiers, puis-je déposer une candidature ?*

Oui, il n'y a pas de critère de nationalité. Le candidat doit toutefois être obligatoirement rattaché à un établissement / institut de recherche situé en France ou au Canada.

- *Les candidats vivant dans les départements et territoires d'Outre-Mer français sont-ils éligibles ?*

Oui.

- *Puis-je obtenir plus de 3 indemnités journalières en cas de séjour supérieur à 3 jours ?*

La durée du séjour de recherche est à la discrétion des chercheurs. Elle ne doit pas dépasser 28 jours. Toutefois, l'Ambassade ne fournira que 3 indemnités journalières maximum, et ce quelle que soit la durée du séjour.

- *Qu'est-ce qu'une indemnité journalière ?*

Une indemnité journalière (ou per diem), est un montant d'argent fixe mis à la disposition des chercheurs pour les aider à soutenir leurs dépenses sur place (hébergement, déplacements internes dans le pays d'accueil, repas).

- *Puis-je acheter moi-même mes billets d'avion ?*

Non, l'achat des billets doit se faire impérativement par l'intermédiaire de l'Ambassade de France. Aucun remboursement de billet d'avion ne sera possible.

- *Qui réserve mon logement sur place ?*

Les chercheurs sont responsables de la réservation de leur logement sur place.

- *Je souhaite voyager avec ma famille, est-ce possible ?*

Le programme Mourou/Strickland ne prendra pas en charge le voyage de la famille accompagnante. La structure du programme ne permet pas d'effectuer une seule réservation qui inclurait les vols du chercheur lauréat et de sa famille accompagnante.